

L'an deux mille dix-neuf, le Bureau légalement convoqué le 20 juin 2019 s'est réuni le mercredi 26 juin à 18 heures 30 au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE – SERVICE TRANSPORT
2. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE – SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE
3. MARCHÉ DE FOURNITURES – PRÉPARATION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LES PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES SUR LE SECTEUR DE LIFFOL LE GRAND
4. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE 4 ERP DE LA CCOV A CHATENOIS : LOT 3 - ELECTRICITÉ – AVENANT N°1
5. TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE DU TRAIT D'UNION ET DE LA SCÈNE
6. DIVERS

❖ **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU :**

1. **Préparation du conseil du Mercredi 03 Juillet 2019 - ordre du jour :**

- PRÉSENTATION DU PROJET HEBMA PAR L'EPAMA
- RÉPARTITION DU FPIC POUR 2019
- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- SUBVENTIONS FISAC : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- COTISATION A L'ASSOCIATION VILLES ET MÉTIERS D'ART
- DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES
- DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMMAÛS 88
- DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT
- CÉSSION DU BUS INTERCOMMUNAL
- MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL A TITRE EXPERIMENTAL
- DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- MOTION CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES SUPPRIMANT LA TRÉSORERIE DE CHATENOIS ET LE CENTRE DES IMPÔTS DE NEUFCHATEAU
- DIVERS

2. **Divers**

Présents :

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE – M Patrice NOVIANT – M Cyril VIDOT – Mme Dominique HUMBERT - Mme Mireille KOZIC-REGENT - Mme Jenny WILLEMIN - M Jean-Philippe HOUDINET – M Bernard ADAM – M André HANNUS - Mme Elisabeth CHANE – M Damien LARGES - M Yvon HUMBLOT - M Stéphane LEBLANC - M Joël BRESSON – M René MAILLARD - M Claude MARSAL - Mme Anny BOUDIN - Mme Monique SIMONET - M Jean SIMONIN - Mme Dominique BOUTON - M Claude THIERY - M François FAUCHART - M Didier MAGINEL.

Absents excusés : M Jean-Marie BIGEON - M Jean-Luc JEANMAIRE – M Daniel COINCE – M Didier POILPRE - M Gilbert DEFER – M Denis ROLIN - M Michel LALLEMAND.

Pouvoirs :

M Régis RAOUL donne pouvoir à M Simon LECLERC
Mme Jacqueline VIGNOLA donne pouvoir à M Guy SAUVAGE
M Philippe EMERAUX donne pouvoir à M Patrice NOVIANT

Nombre de conseillers en exercice : 34
Présents : 24
Votants : 27

2019-069

1. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE – SERVICE TRANSPORT

Le Président rappelle que la compétence « transport » est inscrite dans les statuts de la communauté de communes depuis 2009. En effet, la Communauté de Communes assure une prestation AOT2 (circuit scolaire pour desservir le collège) pour le compte du Département, puis de la Région, suite au transfert de compétence.

Elle assure également le transport pour les écoles (sorties scolaires et piscine) et les associations de son territoire.

Pour ce faire, elle a acquis un bus et a créé un poste de conducteur de bus (filière technique - grade d'adjoint technique – catégorie C). Un agent occupe ce poste depuis 2012. (Pour un taux d'occupation de 80%).

En complément de son activité de conduite du bus, il intervient pour le pôle déchets en qualité de chauffeur ou le gardiennage de déchèterie (pour un taux d'occupation de 20%).

La convention AOT2 qui lie la Communauté de Communes à la Région Grand Est arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

La convention n'est pas reconduite car le souhait de la Région est de reprendre toutes les conventions AOT2 à l'horizon 2021 pour unifier le fonctionnement de leur service transport.

Le sujet a été évoqué en commission de travail, puis lors du bureau du 28/05/2019. Il est trop onéreux et complexe de conserver le bus et le poste de chauffeur sans la prestation confiée par la Région.

Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste de conducteur de bus.

L'agent a été reçu à deux reprises pour l'informer de la décision et étudier les possibilités de réaffectation sur d'autres postes. Compte tenu de son affectation à titre accessoire sur le pôle déchets et de son expérience acquise au sein de ce service, un poste de chauffeur de benne à ordures ménagères au départ de Châtenois (lieu d'affectation de l'agent) lui a été proposé à compter de septembre 2019.

Conformément à sa demande, il pourra effectuer à titre accessoire des remplacements sur d'autres postes au sein du pôle déchets (chauffeur ampliroll, gardien de déchèterie).

Un nouveau poste lui est par conséquent proposé. Ce qu'il a accepté. L'agent a fait parvenir un courrier d'acceptation en date du 29/05/2019.

Il convient par conséquent :

- **DE SUPPRIMER** le poste de chauffeur de bus – Filière technique - Grade d'adjoint technique territorial à temps complet – Catégorie C – SERVICE TRANSPORT

Et concomitamment

- **DE CREER** un poste de chauffeur de benne OM / Agent de collecte et déchetterie - Filière technique - Grade d'adjoint technique territorial à temps complet – catégorie C –SERVICE DECHETS ET PROPRETE

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 27 voix pour

- **DE CREER** le poste précédemment désigné à compter du 01/09/2019
 - **DE SUPPRIMER** le poste précédemment évoqué à compter du 01/09/2019
 - **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs
-

2. CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTE – SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la vacance de l'emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant la réorganisation de la crèche et le besoin de recruter une auxiliaire de puériculture pour 28h/semaine avec les missions suivantes :

- Accueil des enfants et des parents
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activité des enfants
- Préparation de repas
- Mis en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie des enfants et du matériel
- Transmission d'informations
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial de catégorie C de la filière médico-sociale au grade d'auxiliaire principal de 2^{ème} classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Président précise que la rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné en fonction du niveau de recrutement, de l'expérience professionnelle antérieure dans la limite de l'indice terminal du grade correspondant.

Vu le tableau des effectifs,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 27 voix pour,

- **DE SUPPRIMER** le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 01/07/2019,
- **DE CREER** le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) (catégorie C) à compter du 01/07/2019,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

3. MARCHE DE FOURNITURES – PREPARATION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES SUR LE SECTEUR DE FIFFOL LE GRAND

Par délibération du 14 janvier 2017, le conseil de communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une consultation à procédure adaptée concerne la préparation et fourniture de repas en liaison chaude pour les personnes âgées ou handicapées sur le secteur de Liffol le Grand.

Ces repas seront livrés sur le site du gymnase Fernand Bertaux – route d'Harréville - 88350 LIFFOL LE GRAND pour être ensuite distribués par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien aux personnes âgées ou handicapées des communes de BAZOILLES-SUR-MEUSE, FREVILLE, LIFFOL-LE-GRAND, LIFFOL-LE-PETIT, PARGNY-SOUS-MUREAU, VILLOUXEL.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec quantité maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 9300 repas.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction est de 9300 repas.

La quantité de repas à préparer et fournir représente environ 750 repas / mois.

La durée initiale de ce marché est de 12 mois. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 24 mois.

L'avis de publicité, envoyé le 3 juin 2019 sur la plate-forme de dématérialisation site <https://www.xmarches.fr>, et sur le site du BOAMP- avis n° 19-85553 publié 03/06/2019.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 21 juin 2019 à 12h00.

Les plis ont été ouverts le vendredi 21 juin à 12h30 en salle de réunion de la CCOV.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres, le mercredi 26 juin 2019 à 17h00 au Salon du Jumelage en mairie de Neufchâteau et a proposé de retenir l'offre de la Boucherie de l'Eglise de Liffol le Grand pour un montant de 8.50€TTC par repas.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ces marchés et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

2019-072

4. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE 4 ERP DE LA CCOV A CHATENOIS – LOT 3 – ELECTRICITE – AVENANT N°1

Par délibération du 14 janvier 2017, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché de travaux d'exécution pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de 4 ERP de la CCOV à Chatenois – lot 3 ELECTRICITE fait suite à une procédure adaptée ouvert (Art 42.2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'art.27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

L'avis de publicité, envoyé le 24 octobre 2018 sur la plate-forme de dématérialisation site <https://www.marches.smic-vosges.fr>, et sur le site du BOAMP- avis n° 18-149484 publié 24/10/2018.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 23 novembre 2018 à 12h00.

Par délibération n° 2018-121 en date du 4 décembre 2018, le Bureau communautaire attribuait le marché pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de 4 ERP de la CCOV à Chatenois – lot 3 ELECTRICITE à la SARL FAUVET-MARTIN de 88 COUSSEY pour un montant de 13 895,00 € HT.

Le marché a été notifié à l'entreprise le 11 décembre 2018.

Suite à erreur de frappe, il convient de modifier le montant attribué indiqué à l'article 14 de l'acte d'engagement et dans le courrier de notification (13 895 € HT). En effet, le montant de l'offre indiqué par le titulaire à l'article 5 de l'acte d'engagement est de 10 813,00 € HT+ PSE2 (1472,00€HT) + PSE3 (1120,00HT).

Ce montant est donc de 13 405,00 €HT, montant qu'il convient de prendre en compte soit -490,00€HT sur le montant indiqué par erreur dans le courrier de notification et l'article 14 de l'acte d'engagement.

Le présent avenant a également pour objet :

- En plus-value, la fourniture et pose d'un système d'alarme incendie de type 4 conformément au devis du 07/06/2019, représentant un montant de 1 725,00 €HT
- En plus-value, la fourniture et pose de 5 flash lumineux (prix unitaire : 178 ,00€HT) dans les sanitaires de la scène Ernest Lambert, représentant un montant de 890,00€ HT

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 2 125,00 € €HT, soit un écart de 15.29% sur le montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 16 020,00€ HT.

Suite à l'avis favorable de la commission MAPA, réunie le 26 juin 2019 à 17h00 au Salon du Jumelage en mairie de Neufchâteau,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 du lot n°3 – Electricité dans le cadre des travaux mise aux normes d'accessibilité de 4 ERP de la CCOV à Chatenois.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces relatives à cet avenant.

2019-073

5. TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE DU TRAIT D'UNION ET DE LA SCENE

Le Trait d'Union et la Scène Ernest Lambert proposent une programmation de spectacles et d'expositions qui met à l'honneur les différentes formes d'expression artistique.

Après avis de la commission culture en date du 24 juin 2019, il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

Les Tarifs

- **Les tarifs « tout public »**

Tarif A : 8€ tarif plein

6 € tarif réduit 1

4 € tarif réduit 2

Tarif B : 10€ tarif plein

8 € tarif réduit 1

6 € tarif réduit 2

Tarif C : 14€ tarif plein

10 € tarif réduit 1

7 € tarif réduit 2

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de – de 12 ans, Comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

- **Les autres tarifs / hors abonnement :**

3€ tarif solidaire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA ou allocataire AAH)

4€ très jeune public

Présentation ateliers CTEAC : 2€

- **Tarifs spéciaux/ hors abonnements (sauf abonnement saison) :**

Tarif tête d'affiche : Tarif D : 20€ tarif plein / 15€ pour les tarifs réduits 1 et 2 et places en balcon aux rangées I et J / 10€ tarif places en balcon aux rangées K et L

(Ouverture de saison en entrée libre, tout comme les soirées « dansantes » au foyer du Trait d'Union)

- **Les tarifs « scolaires »**

	CCOV	Hors CCOV
Maternelles et primaires	2€	4€
Collège	2,50€	5€
Lycée	3€	6€

Présentation d'atelier : gratuit

Enfants, sortez vos parents ! : *Ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revenir voir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1*

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

- Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.
- Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

- **Les abonnements**

	Tarif plein ou Tarif réduit 1	
○ Abo 3 spectacles :	réduction -3 €	
○ Abo 6 spectacles :	réduction - 12 €	
○ Abo 10 spectacles :	réduction - 40 €	
	Tarif plein	Tarif réduit 1
○ Abo saison :	90€	75€

Atelier ou stage de pratique artistique ponctuel :

Stage théâtre 15€ par atelier

Détails pour les tarifs de vente pour les boissons, pièces sucrées ou salées :

Tartine salée 1.50€

Verrine 1€

Petite pièce salée ou sucrée 1€

Grosse pièce salée ou sucrée 3€

Assortiment de pièces salées ou sucrées 6€

Verre de vin 1.50€

Verre de bière 1.50€

Coca, jus de fruits 1.50€

Eau, café 0.50€

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
 COMPTE RENDU DE SEANCE DE BUREAU DU MERCREDI 26 JUN 2019

Tarifs billetterie Trait d'Union/La Scène/décentralisés - saison culturelle 2019-2020

Salle	Dates (sous réserve de modif)	Horaires	Spectacles	Compagnies ou sociétés de production	Formes	Billetterie	
TU/SEL	jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2019		Olé !		Présentation de saison	exonéré	
TU	samedi 5 octobre 2019	20h30	Parlons d'autre chose	Fabienne Rieser diff		14€/10€/7€	
TU	mercredi 16 octobre 2019	20h30	Moutin Factory 5tet	NJP	concert	14€/10€/7€	
décentralisé +TU	octobre-novembre 2019		Résidence, la Disparition	Héliotrope Théâtre		5€ (gratuit - 12ans)	
SEL	vendredi 18 octobre 2019	10h, 14h	Dchéquémotte	Rêve Général	théâtre	scolaires	
	samedi 19 octobre 2019	20h30	Dchéquémotte	Rêve Général	théâtre	10€/8€/6€	
TU	vendredi 19 décembre 19		Guillermo Guiz	La cie du café-théâtre	one man show	20€/15€/10€	
SEL	dimanche 10 novembre 2019		The Gag Fathers	Encore un tour/Théâtre actuel	théâtre, clowns/Arts visuels	14€/10€/7€	
SEL	samedi 16 novembre 2019		Piccolo	Piccolo	concert	10€/8€/6€	
TU	du 15 au 28 novembre 2019		Festival Ainsi Font				
TU	mardi 19 novembre 2019		Les intimités de l'homme orchestre	La muette	scolaire (mater)	scolaires	
TU	vendredi 22 novembre 2019		Sum	Cie Sons de toile	scolaire	scolaires	
	samedi 23 novembre 2019		Sum	Cie Sons de toile	Très jeune public	4 €	
TU	lundi 25 novembre 2019		Loin et si proche	Cie les escargots ailés	scolaire	scolaires	
	dimanche 24 novembre 2019		Loin et si proche	Cie les escargots ailés	Tout public	8€/6€/4€	
TU	jeudi 28 novembre 2019		Au bout du fil	Cie Pelele	scolaire	scolaires	
SEL	vend 29 novembre, dim 1er, vend 6 et sam 7 décembre 2019	20h30 ou 15h	Les Pendrillons		théâtre amateur	8€/6€/4€	
TU	dimanche 15 décembre 2019	16h	Dans les bois	Tartine Reverdy	Tout public	8€/6€/4€	
	lundi 16 décembre 2019	10h et 14h15	Dans les bois	Tartine Reverdy	chanson familiale	scolaires	
TU	mardi 14 janvier 2020	9h/10h30 et 14h	Tout neuf	Cie Minute papillon	scolaire	scolaires	
TU	samedi 25 janvier 2020	20h30	Boxon(s) jusqu'à n'en plus pouvoir	Le petit théâtre de pain	théâtre TP	14€/10€/7€	
TU	samedi 1er février 2020		création François Klein/Anne Marion		création pluridisciplinaire	10€/8€/6€	
TU	samedi 1er février 2020			Cie Aéronef	danse		
TU	jeudi 6 et vend 7 février 2020		Rêve de printemps	La mandarine blanche	scolaires	scolaires	
	vendredi 7 février 2020		Rêve de printemps	La mandarine blanche	théâtre TP	10€/8€/6€	
SEL	vendredi 14 février 2019	14h	Chacun son rythme	Le Projet Cryotopsie	scolaire	scolaires	
	vendredi 14 février 2019	20h30	Chacun son rythme	Le Projet Cryotopsie	théâtre tout public	10€/8€/6€	
TU	samedi 29 février 2020		Spin'it'live			exonéré	
SEL	vendredi 13 mars 2020	10h ou 14h	L'oiseau vert	Théâtre des Asphodèles	théâtre scolaire	scolaires	
	vendredi 13 mars 2020	20h30	L'oiseau vert	Théâtre des Asphodèles	théâtre tout public	10€/8€/6€	
TU	vendredi 20 mars	20h30	les 4 saisons	Cie François Mauduit	danse classique	14€/10€/7€	
TU	vendredi 27 mars 20	20h30	Satané Mozart	Cie Swing Hommes	humour musical	14€/10€/7€	
TU	vendredi 03 avril 2020	10h ou 14h	Les voyages fantastiques	Scènes et Cie	théâtre scolaire	scolaires	
	vendredi 03 avril 2020	20h30	Les voyages fantastiques	Scènes et Cie	théâtre tout public	10€/8€/6€	
SEL	jeudi 9 et vendredi 10 avril 2020	journée	Est-ce que je peux sortir de table		scolaire	scolaires	
SEL	samedi 4 avril 2020		Didascalies		théâtre amateur	8€/6€/4€	
TU	samedi 11 avril 2020	15h	Zwaï	Temal prod.	cirque	10€/8€/6€	
SEL	samedi 25 avril 2020	20h30	Wok and Woll	Cie Hilarretto/Temal prod.	Musique et humour	10€/8€/6€	
TU	à préciser		Chili 1973 : rock around the stadium	L'SKBL	théâtre documentaire	10€/8€/6€	
décentralisé +TU	du 26 au 30 mai 2020		Marmaille	Cie Les Zanimos	scolaire	scolaires	
TU	soit mercredi 27 ou samedi 30 mai 2020		Marmaille		très jeune public	4 €	
SEL	à préciser		Josselin Dailly dans Sapiens		one man show	10€/8€/6€	
TU	à préciser		Rdv dans la fosse	Sidilarsen/1FREKENÇABLE		10€/8€/6€	

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** la grille tarifaire proposée.
-

Séance levée à 20h15.